

#Apport en capital



Description de l'outil

L'organisme propose une intervention en fonds propre pour les entreprises sous forme de sociétés qui :

- Au stade de création, développement ou de reprise d'entreprise;
- Dont le siège social est situé dans la région **Hauts de France** ;
- **Créant ou maintenant de l'emploi** sur la région ;
- Dont le capital social soit au moins de 15 000€ ;

Le projet doit être économiquement viable et correspondre aux **valeurs de l'ESS portées par Autonomie & Solidarité sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux**.

L'entrepreneur doit être engagé ou souhaiter s'engager dans une démarche RSE, et nous l'aidons à mettre en place un reporting annuel de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) en adéquation avec son projet.

	Bénéficiaires	Société commerciales
	Montant	Minimum 5000€, maximum 100 000 €, dans la limite de 25% du capital
	Durée	Remboursable au terme de 5 ans, à l'amiable ou à dire d'expert
	Coût	-